

# ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2000

### TABLE DES MATIÈRES

<b>DIVISION I: AFFAIRES GÉNÉRALES.....</b>	<b>2</b>
1 - SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITÉ.....	2
2 - SERVICE FORMATION, RELATIONS AVEC LE PUBLIC, RÉFORME ADMINISTRATIVE .....	3
<b>DIVISION II: T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES .....</b>	<b>5</b>
1 - SERVICE LÉGISLATION .....	5
2 - SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES.....	6
3 - SERVICE ORGANISATION ET INSPECTION DES SERVICES D'IMPÔTS.....	8
4 - SERVICE CONTENTIEUX .....	12
5 - SERVICE COOPÉRATION ADMINISTRATIVE.....	13
<b>DIVISION III: AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS .....</b>	<b>15</b>
<b>DIVISION IV: DOMAINES .....</b>	<b>18</b>
<b>DIVISION V: INFORMATIQUE.....</b>	<b>19</b>
<b>DIVERS.....</b>	<b>21</b>
ESKORT .....	21
REGISTRE DE COMMERCE .....	21
GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS.....	22

# ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

## DIVISION I: AFFAIRES GÉNÉRALES

### 1 - SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITÉ

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> e.r., 1 inspecteur, 1 rédacteur, 1 expéditionnaire, 1 employée)

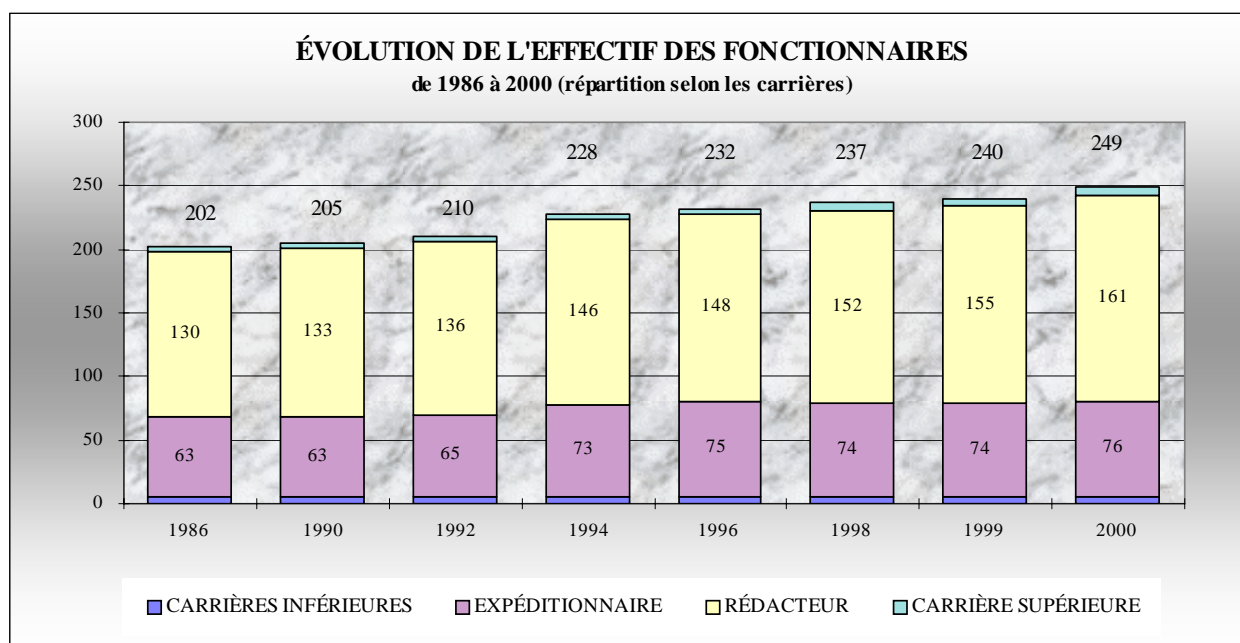
L'effectif au 31/12/2000 de l'AED est le suivant:

carrière	nombre	(%)	m	%	f
supérieure	7 <sup>1</sup>	(2,81)	100		0
rédacteur	161	(64,66)	64		36
expéditionnaire	76	(30,52)	55		45
garde des domaines	1	(0,40)	100		0
garçon de bureau	4	(1,61)	50		50
<b>total fonctionnaires</b>	<b>249</b>	<b>(100,00)</b>	<b>62</b>		<b>38</b>
<b>employés</b>	<b>30</b>	<b>(100,00)</b>	<b>23</b>		<b>77</b>
<b>ouvriers</b>	<b>4</b>	<b>(100,00)</b>	<b>100</b>		<b>0</b>

Il faut y ajouter:

- 8 employés (engagés en partie avec un "contrat à durée déterminée") pour remplacer des fonctionnaires qui sont en congé pour travail à mi-temps ou sans traitement;
- 5 employés à contrat d'auxiliaires temporaires (CAT) et 26 femmes de charge.

En 2000, un **renforcement de 11 personnes** a été accordé par le Gouvernement: 1 poste dans la carrière supérieure, 6 dans la carrière moyenne, 2 dans la carrière de l'expéditionnaire et 2 employés.



<sup>1</sup> un poste en est encore vacant ; il est prévu de le pourvoir d'un titulaire au courant de l'année 2001

## **2 - SERVICE FORMATION, RELATIONS AVEC LE PUBLIC, RÉFORME ADMINISTRATIVE**

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang)*

### **FORMATION**

#### **Formation sur le plan national**

##### *La formation générale à l'Institut National d'Administration Publique – I.N.A.P.*

Au courant de l'année 2000, **24 fonctionnaires stagiaires** (18 rédacteurs et 62 expéditionnaires) sont entrés à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines après avoir reçu leur formation générale à l'I.N.A.P.

3 fonctionnaires de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines dispensent des cours à l'I.N.A.P. dans le cadre de la formation générale des stagiaires (branche : régime fiscal du Luxembourg).

##### *La formation spéciale en vue des examens*

Les cours de **formation spéciale** de l'administration, tenus en vue de la préparation aux examens de fin de stage et de promotion des carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur, ont été suivis par quelques **40 fonctionnaires** comme suit:

- Droit civil - cycle 2 (Me Penning, 6 séances à 3 heures), Hypothèques (M. Thill, 5 séances à 3 heures), Notariat (M. Scharfhausen, 3 séances à 3 heures), Droit commercial (M. Bisdorff, 5 séances à 3 heures) : 9 rédacteurs ;
- Enregistrement (M. Walch, 4 séances à 3 heures), Successions (M. Scharfhausen, 2 séances à 3 heures) : 11 expéditionnaires ;
- Comptabilité de l'État (M. Lorent, 4 séances à 3 heures), Domaines de l'État (M. Rewenig, 5 séances à 3 heures) : 10 rédacteurs-stagiaires ;
- Comptabilité de l'État (M. Lorent, 3 séances à 3 heures), Domaines de l'État (M. Rewenig, 4 séances à 3 heures), Hypothèques (M. Thill, 4 séances à 3 heures) : 7 expéditionnaires-stagiaires ;
- Comptabilité commerciale - cycle 1 (M. Medernach, 13 séances à 3 heures) : 6 rédacteurs-stagiaires et 10 expéditionnaires.

**7 fonctionnaires stagiaires ont réussi à l'examen de fin de stage et 11 rédacteurs et expéditionnaires ont passé avec succès la session de l'examen de promotion** de l'année 2000.

##### *La formation continue*

**106 agents** ont assisté aux cours concernant la formation continue offerts par l'I.N.A.P. Tous ces cours ont été en relation directe avec des tâches assumées par les agents respectifs. Il faut relever qu'il y a eu une forte concentration (71 participants) sur les cours en micro-informatique (Lotus Notes, Windows, Word, Excel, Access, Powerpoint, Novell) suite à l'informatisation poussée de notre administration.

##### **Activités prévues pour 2001**

L'organisation de cours en matière de formation continue sur *l'audit bilantaire et le dépistage de la fraude* se fera avec la collaboration de l'I.N.A.P., d'autres cours p.ex. sur *l'assistance mutuelle* sont prévus.

\* \* \* \* \*

Au titre de la formation du personnel, il y a lieu de rappeler deux nouveaux règlements grand-ducaux du 9/07/1999, l'un *fixant les programmes de la formation spéciale pour les carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur* et l'autre *fixant les conditions de nomination définitive et*

*de promotion du personnel de l'administration de l'enregistrement et des domaines et arrêtant les programmes ainsi que les modalités d'appréciation des résultats des examens de fin de stage et de promotion:* à l'instar de ce qui fonctionne à l'Administration des Contributions directes et à l'Institut National d'Administration Publique, l'administration de l'Enregistrement et des Domaines a décidé de ne plus examiner l'ensemble des matières en une seule et unique session, mais d'introduire des examens partiels échelonnant de la sorte le volume à étudier.

\* \* \* \* \*

Sous la tutelle du *Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative*, du *Ministère de l'Éducation nationale* et en collaboration avec quelques autres grandes administrations, le Service Formation travaille sur la réorganisation du concours d'admission et la préparation y relative dans le cadre de l'enseignement secondaire.

### **Formation sur le plan international**

Au courant de 2000, 18 fonctionnaires de notre administration ont participé à des échanges, des séminaires et des contrôles multilatéraux organisés sur le plan européen.

La Commission Européenne (DG TAXUD) a remplacé en 1998 le *programme MATTHAEUS-TAX* (créé en 1991 en vue de la formation continue des fonctionnaires de la fiscalité indirecte à l'aide d'échanges, de séminaires, de cours linguistiques et de modules de formation européens à intégrer dans les programmes de formation nationaux) par le *programme FISCALIS*, tout en le complétant par de nouveaux objectifs qui sont l'organisation de contrôles multilatéraux et l'amélioration des systèmes d'échanges d'informations. Ce programme concerne les administrations T.V.A. et accises des 15 États membres et en partie celles des 11 pays associés de l'Europe centrale et orientale (PECO).

Dans le cadre de ce programme, 2 fonctionnaires de notre administration ont été envoyés à l'étranger pendant deux semaines et 10 fonctionnaires originaires des États membres et des pays associés ont fait un stage de 15 jours au Luxembourg. - Depuis 1991, 39 fonctionnaires luxembourgeois de la T.V.A. au total ont visité des administrations à l'étranger et 59 fonctionnaires européens ont fait la connaissance de notre administration.

13 fonctionnaires ont assisté à des séminaires FISCALIS concernant les sujets 'procédures de contrôle', 'organisation de contrôles multilatéraux', 'secteurs à risques', 'fraude carrousel', 'collaboration des administrations T.V.A. et accises' et 'commerce électronique'.

### **RELATIONS AVEC LE PUBLIC**

Le Service des Relations publiques est contacté pour demander des informations sur toutes sortes de problèmes. Ces appels innombrables sont passés en cas de besoin aux bureaux compétents qui en soi constituent tous un **point de contact** pour le public.

Une vingtaine d'étudiants se sont présentés pour avoir des renseignements en vue de préparer leur mémoire de fin d'études secondaires, resp. universitaires.

Dans différentes **conférences de presse**,

- l'administration a publié ses efforts de modernisation et d'informatisation ;
- les résultats encourageants suite à une meilleure collaboration entre les administrations européennes ont été présentés à l'occasion de l'échange d'une dizaine de fonctionnaires européens dans le cadre du *programme FISCALIS* ;
- les actions particulières contre les sociétés fictives (sociétés boîte aux lettres) et le suivi des demandes de mise en faillite d'assujettis non solvables ont été expliqués et

- les retards de remboursement surtout en matière de T.V.A. – logement ont été exposés aux journalistes.

## RÉFORME ADMINISTRATIVE

Après l'aménagement d'un **guichet d'accueil** au bâtiment « Bourbon » (Luxembourg-Gare, 7, rue du Plébiscite : bureaux T.V.A.), un deuxième guichet a été construit au bâtiment « Guillaume » (Direction) au cours de l'année 1999 ; il est en fonction depuis l'année 2000. Après le déménagement au courant de l'année 2001 des bureaux de recette d'enregistrement, de successions et d'hypothèques, actuellement installés au Plateau du Saint Esprit à Luxembourg-Ville, un 3<sup>e</sup> guichet d'accueil sera installé dans le nouveau bâtiment administratif « Omega » à Luxembourg-Gasperich. - En ce qui concerne les petites unités de campagne, le besoin d'un bureau d'accueil n'existe pas.

Notre administration en collaboration avec le *Service Information et Presse* du Ministère d'État est en train de préparer un site interactif sur **Internet**. Les clients y trouveront toutes sortes d'informations et de formulaires, comme p.ex. la déclaration T.V.A. électronique.

Dans ses efforts de simplifier les procédures ou de les rendre plus transparentes, l'administration a l'intention d'éditer des **brochures de vulgarisation** des dispositions légales à l'instar e.a. de la brochure '*Ce qu'il faut savoir au sujet de la T.V.A.*'

- relatives au taux de faveur des droits d'enregistrement et d'hypothèques en matière d'habitation à bon marché (HBM)
- et en ce qui concerne le remboursement de la T.V.A. en matière de logement.

## DIVISION II: T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES

### 1 - SERVICE LÉGISLATION

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur, 2 chefs de bureau adjoints)

#### A) Travaux réalisés en 2000

Les travaux du *Service Législation* se résument comme suit:

- 1° Réalisation d'analyses visant la législation TVA;
- 2° Émission de la circulaire administrative N° 682bis<sup>1</sup> du 8 décembre 2000 (liste des pièces d'or remplissant les critères fixés à l'article 26ter point a) ii) de la directive 77/388/CEE);
- 3° Mise à jour de la codification des textes légaux et réglementaires;
- 4° Examen des questions de principe et d'interprétation;
- 5° Formation (cours spéciaux au sein de l'administration et cours à l'Institut national d'administration publique).

#### B) Travaux envisagés pour 2001/2002

Il y aura notamment lieu de transposer dans la législation nationale la directive 2000/65/CE du Conseil du 17 octobre 2000 modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne la

détermination du redevable de la taxe sur la valeur ajoutée, ainsi que toutes les autres mesures qui seront prises au niveau communautaire en matière de TVA.

## **2 - SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES**

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang)*

Dans le domaine des relations internationales, les réunions au niveau de l'Union européenne ont eu pour objet:

1° l'examen, au sein du Comité Consultatif des ressources propres, des problèmes relatifs au calcul des ressources propres TVA et des prévisions des recettes.

En outre, des fonctionnaires de la Commission européenne ont examiné sur place les relevés des ressources provenant de la TVA établis par les services de l'administration pour les exercices 1997 à 1999;

2° l'examen, dans le cadre du Comité Consultatif de la TVA, des problèmes découlant de l'application de la 6<sup>e</sup> Directive TVA;

3° l'examen, au sein du Groupe de Travail N° I, de l'application de la TVA aux prestations de services financiers ainsi que de la facturation en matière de TVA (mentions à faire figurer sur les factures et questions liées à la facture électronique);

4° l'examen, au sein du Comité permanent en matière de Coopération administrative dans le domaine de la fiscalité indirecte (SCAC), des problèmes relatifs au fonctionnement du réseau informatisé V.I.E.S., à la coopération administrative, à l'assistance mutuelle de recouvrement entre les États membres de l'Union européenne et à la mise en œuvre du programme d'action communautaire visant à améliorer les systèmes de fiscalité indirecte du marché intérieur (programme FISCALIS);

5° l'examen, au sein du sous comité anti-fraude (SCAF) des problèmes relatifs au renforcement de la coopération entre les États membres de l'Union européenne dans la lutte contre la fraude à la T.V.A.;

6° l'examen, au sein du sous-comité formation FISCALIS (SCAT) des problèmes relatifs à la formation des fonctionnaires, la coopération efficace et étendue parmi les États membres et entre eux et la Commission ainsi qu'à l'amélioration continue des procédures administratives;

7° la discussion au Groupe des Questions Fiscales – Fiscalité Indirecte

- de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (abolition de la 8<sup>e</sup> directive T.V.A. et harmonisation du droit à déduction);
- de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 218/92 sur la coopération administrative dans le domaine des impôts indirects (TVA) et de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE concernant le régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable à certains services fournis par voie électronique;
- de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne la détermination du redevable de la taxe sur la valeur ajoutée;
- de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 76/308/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances résultant d'opérations faisant partie du système du

financement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, ainsi que de prélèvements agricoles et de droits de douane, et relative à la taxe sur la valeur ajoutée et à certains droits d'accise;

- de la proposition de directive du Conseil modifiant, en ce qui concerne la durée d'application du minimum du taux normal, la directive 77/388/CEE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée;
- de demandes de dérogations (sixième directive T.V.A. - article 27) introduites par certains États membres.

Une participation de l'administration a également été assurée

- aux réunions du Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE ainsi que du Groupe de Travail n° 9 sur les impôts sur la consommation institué au niveau de ce Comité;
- à une réunion des Directeurs Généraux Adjointes de la Fiscalité Indirecte ainsi qu'à une réunion conjointe des Directeurs Généraux de la Douane et de la Fiscalité Indirecte au niveau de la Commission européenne;
- à différents séminaires organisés par les services de la Commission européenne dans le cadre de la perception de la T.V.A. et des procédures de contrôle;
- au groupe ad hoc du COREPER en matière de lutte contre la fraude fiscale.

### **Travaux envisagés pour 2001/2002**

Les délégués de l'administration participeront, entre autres, au niveau de la Commission (Groupe de Travail N° I) et du Conseil (Groupe des Questions Fiscales - Fiscalité Indirecte) aux réunions

- qui continueront la discussion
  - de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (abolition de la 8<sup>ème</sup> directive T.V.A. et harmonisation du droit à déduction);
  - de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 218/92 sur la coopération administrative dans le domaine des impôts indirects (TVA) et de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE concernant le régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable à certains services fournis par voie électronique;
- qui entameront la discussion
  - de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en vue de simplifier, moderniser et harmoniser les conditions imposées à la facturation en matière de taxe sur la valeur ajoutée;
  - de toute proposition de directive ou de règlement que la Commission européenne sera amenée à proposer dans le contexte de sa stratégie visant à améliorer le fonctionnement du système de TVA dans le cadre du Marché Intérieur.

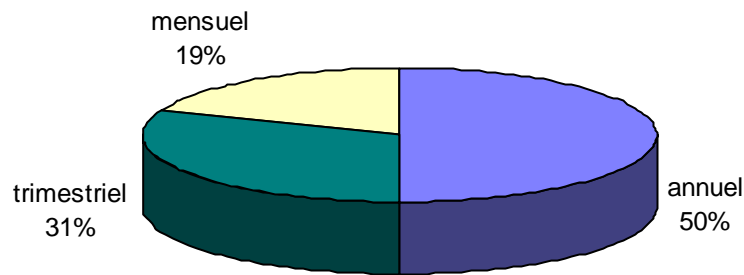
### 3 - SERVICE ORGANISATION ET INSPECTION DES SERVICES D'IMPÔTS

(2 inspecteurs de direction 1<sup>ers</sup> en rang, 1 inspecteur de direction)

**Nombre d'assujettis à la T.V.A.** inscrits dans les bureaux d'imposition 1 - 10 à Luxembourg-Ville, Diekirch et Esch/Alzette, classés selon leur chiffre d'affaires dans le régime de la

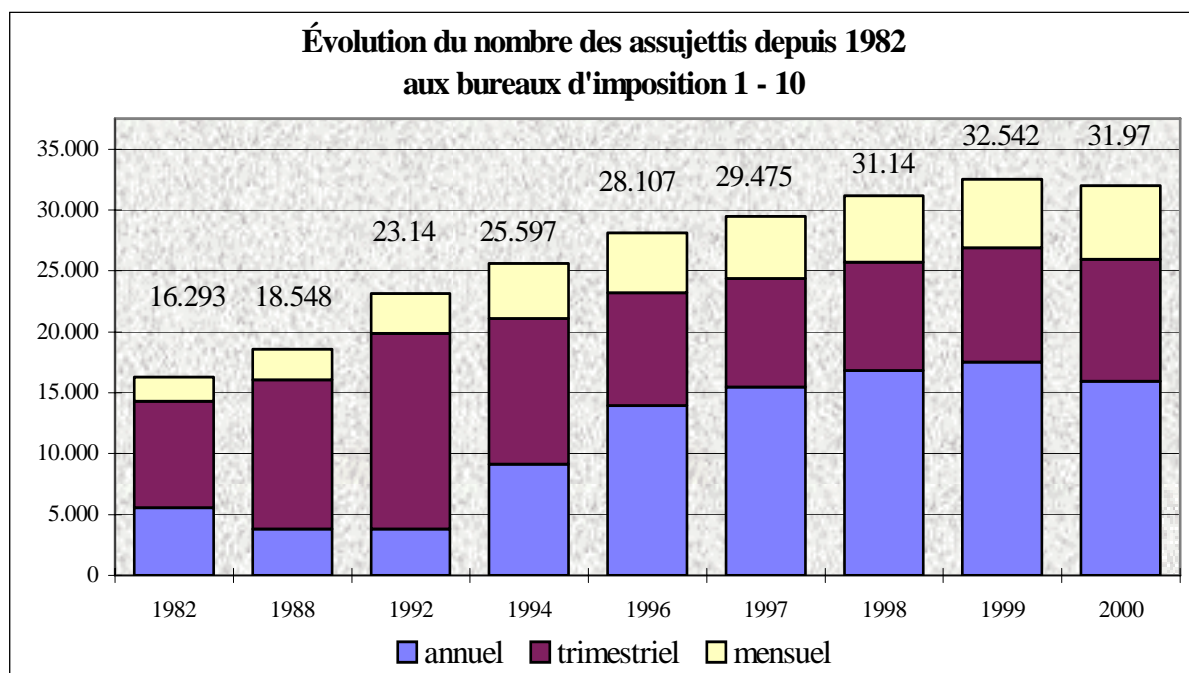
déclaration annuelle (moins de 4,5 millions de LUF):	15 965
déclaration trimestrielle (entre 4,5 et 25 millions de LUF):	9 986
déclaration mensuelle (plus de 25 millions de LUF):	<u>6 020</u>
nombre total à la fin de l'année:	<u>31 971</u>

#### Régime déclaratif des assujettis

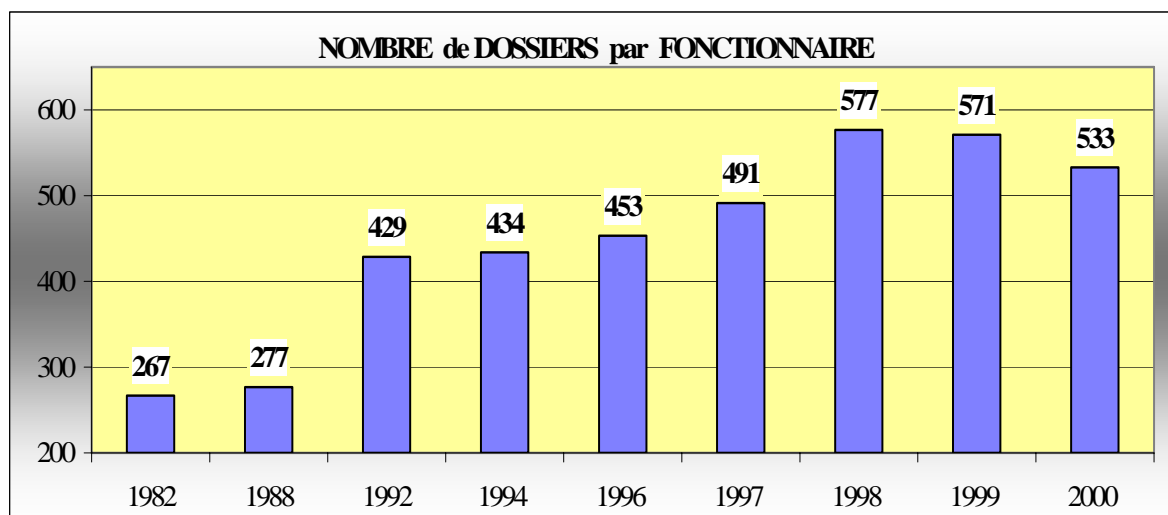


En analysant sur les graphiques ci-après l'évolution du nombre des dossiers depuis 1982, on constate qu'il a quasi doublé dans les 20 dernières années. Le personnel a par contre légèrement diminué de 61 à 59 fonctionnaires et employés. Étant donné que le sous-effectif ne peut pas être compensé par la seule installation d'un système informatique performant, le Gouvernement a réalisé un premier renforcement substantiel du personnel dans la loi budgétaire de l'année 2000, un 2<sup>e</sup> est prévu pour 2001.

Reste à noter que le léger déclin du nombre des assujettis de 1999 (32.542) à 2000 (31.971) est dû aux actions particulières de radiation de sociétés fictives sans activité économique réelle et à une immatriculation plus préventive de nouvelles sociétés.







### Les bureaux d'imposition

Le nombre des assujettis à la T.V.A. imposés par les **dix bureaux d'imposition** (52 fonctionnaires et 7,5 employés) au cours de l'année 2000 s'élève à 23.225 (nombre d'exercices imposés : 47.009). Un premier renforcement du personnel ainsi qu'une présélection informatisée (avec imposition automatique d'une partie des dossiers) ont permis aux bureaux d'imposition de rattraper une partie des retards qui ont existé surtout dans les services à Luxembourg-Ville. - Dans le même ordre d'idées, le groupe de travail responsable de la maintenance et du développement continuel du programme d'aide au contrôle ESKORT continuera à perfectionner la présélection afin d'arriver à une analyse de risque performante.

En outre, le bureau d'imposition 10 à Luxembourg (assujettis étrangers) a procédé à l'établissement de 802 décomptes / titres de recettes pour des opérations économiques isolées (montant de la T.V.A. : 194.415.565.- LUF).

Le supplément de T.V.A. résultant des rectifications et des taxations d'office (**sans** les taxations d'office pour défaut de déclaration) s'élève à 2.545.917.654.- LUF.

### Le Service de contrôle extérieur

Les 7 à 10 fonctionnaires du **Service de contrôle extérieur** ont procédé aux contrôles approfondis de 38 entreprises (92 exercices). Le supplément de taxe résultant des vérifications approfondies traditionnelles s'élève à 723.922.273.- LUF. Dans le cadre de la lutte contre la fraude organisée (notamment la fraude intracommunautaire), ledit service a effectué des enquêtes dans 17 entreprises (supplément de taxe constaté : 245.445.801.- LUF).

Le service en question a participé à 4 contrôles multinationaux organisés simultanément dans plusieurs États membres de l'Union européenne. Les assistances mutuelles, les contrôles multinationaux et plus généralement les contrôles du commerce intracommunautaire ont engagé 76% du temps de travail disponible.

Il faut mentionner que 4 fonctionnaires dudit service font actuellement partie du groupe de maintenance du programme d'aide au contrôle ESKORT.

### Actions particulières des bureaux d'imposition et du Service de contrôle

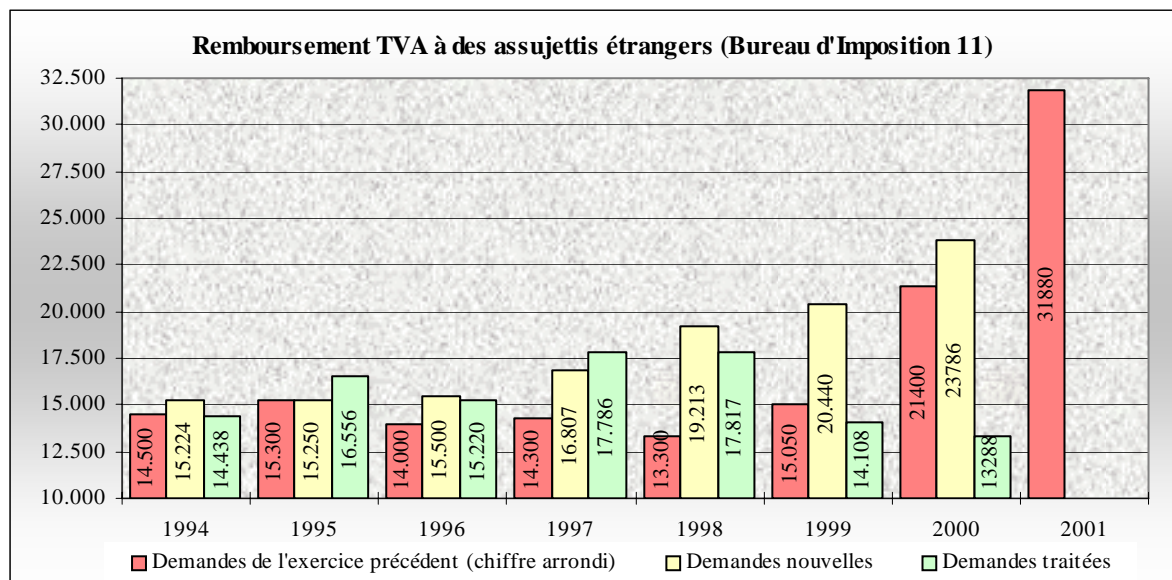
Tant les fonctionnaires des bureaux d'imposition que ceux du Service de contrôle extérieur ont continué l'action concertée à l'encontre des sociétés sans activité économique réelle.

Afin de lutter contre la fraude intracommunautaire, l'administration a fréquemment fait usage de la possibilité de **l'échange spontané** prévu à l'article 4 de la directive 77/799/CEE du Conseil du 19 décembre 1977 *concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs et indirects* pour **communiquer des informations à l'autorité compétente des autres États membres**.

Le **programme des amendes**, une application qui surveille automatiquement le non dépôt des déclarations périodiques et annuelles a été installé à la fin de 1995; après avoir effrayé bien des assujettis au début de son fonctionnement, le logiciel donne aujourd'hui entière satisfaction et l'administration est contente de pouvoir constater un nombre décroissant d'amendes notifiées. Il reste un noyau de récidivistes. - Après une première opération d'épuration en 1999, tant les fonctionnaires des bureaux d'imposition que ceux du Service de contrôle extérieur ont participé en l'année 2000 à des actions concertées à l'encontre de ces assujettis. Dans ce cadre, plus de 200 **sociétés fictives (sociétés boîte aux lettres)** ont été radiées d'office faute d'une activité économique réelle.

### Les bureaux de remboursement de la T.V.A.

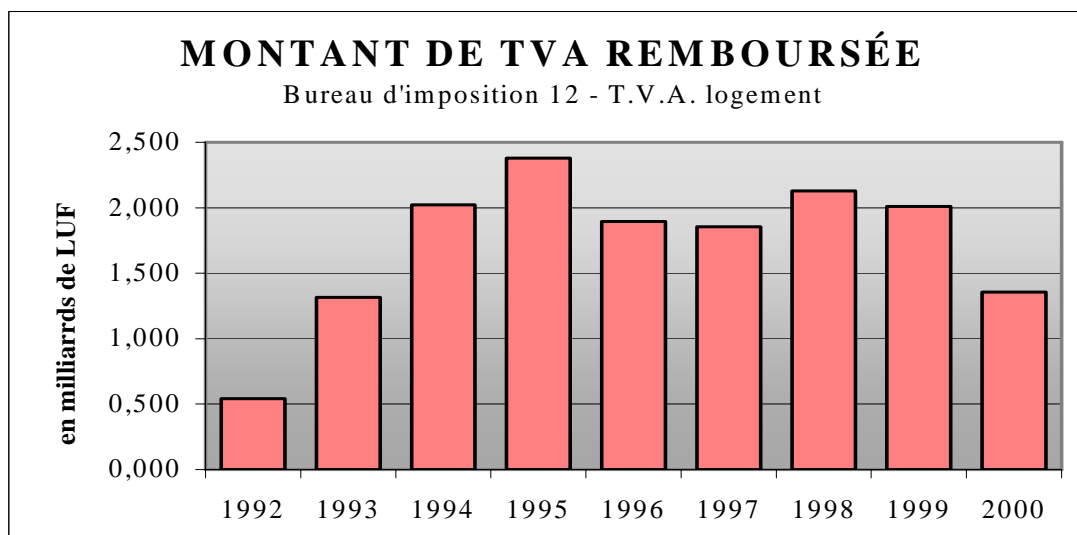
En matière de **remboursement de la T.V.A. à des assujettis étrangers** non résidents dans le cadre de la réglementation basée sur les 8<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> directives de l'U.E., 23.786 demandes (20.440 en 1999) sont entrées au **bureau d'imposition 11** (6 fonctionnaires et 3 employés<sup>2</sup>). En rapport avec 13.288 demandes traitées, 12.258 décisions ont été prises, dont 1.348 décisions de rejet. Le montant total des remboursements s'élève à 763.880.029.- LUF; ±31.880 demandes n'ont pu être traitées jusqu'au 31/12/2000 (±21.400 demandes au 1/01/2000).



Dans le cadre du règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 relatif à l'affectation d'un **logement** à des fins d'habitation principale, 5.442 demandes de **remboursement de la T.V.A.**

<sup>2</sup> dont 2 fonctionnaires dans le *sous-service 'Franchises'*

ont été présentées au **bureau d'imposition 12** (8 fonctionnaires et 4 employées). Sur 5.235 demandes traitées, 184 ont dû être rejetées (215 en 1999) ; 7.783 demandes n'ont pu être traitées jusqu'au 31/12/2000 (7.576 demandes au 1/01/2000). - En 2000, le montant des remboursements s'élève à 1.356.269.862.- LUF sur 2.477 créations et 2.758 rénovations de logements. - **Depuis le 1/07/91, le total des remboursements s'élève à plus de 15,5 milliards (15.505.984.183.-) LUF sur 27.995 créations et 26.360 rénovations d'habitations.**



En ce qui concerne les 38 **compagnies d'assurances** (1999 : 42)<sup>3</sup> inscrites au bureau d'imposition 4 pour les besoins de l'impôt sur les assurances et de l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie, 145 impositions pour les années 1995 à 1997 ont été établies (1999 : aucun bulletin, vu que ledit bureau d'imposition a dû donner priorité aux dossiers T.V.A.). De toute façon, le paiement de l'impôt se fait sur la base des déclarations périodiques. Par ailleurs, il a été procédé à l'établissement de 213 décomptes / titres de recette relatifs à des opérations isolées ayant rapporté 66.963.977 LUF (1999 : 172 décomptes pour 103.922.617 LUF).

\* \* \* \* \*

La quatrième édition de la « **Journée de la T.V.A.** » s'est déroulée à Bourglinster où un inventaire des problèmes concernant les bureaux d'imposition et la Recette centrale a été fait. Après les exposés concernant la procédure administrative non contentieuse, la procédure du « reverse charge » et les questions préjudicielles adressées à la Cour de justice européenne en matière de T.V.A., les principaux sujets traités dans les ateliers étaient l'épuration des fichiers (radiation des sociétés fictives), la coopération avec les administrations fiscales des États membres et l'implémentation de nouveaux produits informatiques (Internet, ESKORT et analyse de risque).

### **Travaux envisagés pour 2001/2002**

Il sera procédé à une réorganisation du "Service de Contrôle" extérieur, service qui sera dorénavant dénommé suivant la terminologie communautaire "Service Anti-Fraude".

Alors que les fonctionnaires de ce service travaillent actuellement sous le contrôle direct du Service Inspection de la Direction, il est prévu de constituer un service structuré hiérarchiquement, et fonctionnant sous la responsabilité d'un chef de service émanant de la carrière supérieure.

<sup>3</sup> le nombre décroissant de compagnies d'assurances immatriculées est dû à diverses fusions et disparitions de compagnies, respectivement à la radiation d'office du fichier suite à la spécialisation sur la branche « Vie » qui est exonérée de l'impôt sur les assurances depuis 1991

Pour garantir l'équité fiscale, les moyens en personnel seront augmentés proportionnellement aux augmentations d'effectif de l'administration.

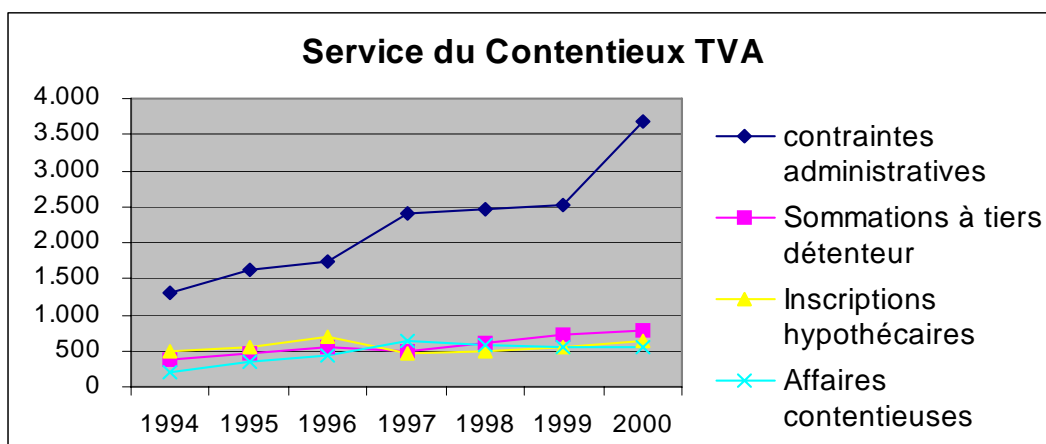
Il faut améliorer la collaboration de notre administration avec la Police Judiciaire. Un projet de loi portant révision de certaines disposition de la loi organique du 20 mars 1970 prévoira entre autres d'attribuer la qualité d'officier de police judiciaire aux fonctionnaires du Service Anti-Fraude. Des propositions seront élaborées pour améliorer la coopération entre les différents États membres, pour accélérer le flux des informations entre États et pour légaliser la coopération directe entre équipes spécialisées.

#### 4 - SERVICE CONTENTIEUX

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur de direction, 1 rédacteur principal)

En vue du recouvrement des arriérés de TVA, 3.675 **contraintes administratives** (2.510 en 1999) ont été rendues exécutoires et 770 **sommations à tiers détenteurs** (715 STD signifiées en 1999) ont été autorisées. 1.791 dossiers (1.120 en 1999) ont été transmis aux **huissiers de justice** afin de continuer la procédure de recouvrement forcé contre des assujettis n'ayant pas obtempéré à un premier commandement de payer leur notifié par la voie postale.

Fin décembre 2000, 647 **inscriptions de l'hypothèque légale** ont été prises en vue de proroger les garanties du Trésor public pour le recouvrement de ses créances de l'année 1997, alors que 60 inscriptions sur contrainte ont été prises au cours de la même année.



La tendance croissante constatée ces dernières années en rapport avec le nombre des actes de poursuites posés s'est confirmée au courant de l'année 2000. Trois raisons essentielles peuvent être retenues : l'augmentation sensible du nombre des assujettis inscrits, la diminution de la volonté de s'acquitter spontanément des taxes déclarées et finalement l'attitude plus rigoureuse adoptée par l'administration dans le recouvrement des arriérés.

109 dossiers d'assujettis, à l'égard desquels toutes les actions et procédures de recouvrement ont été épuisées, tout en restant infructueuses, ont été transmis aux autorités compétentes en vue de l'**assignation en faillite** (total des années 1999 et 2000 : 180 dossiers).

Le Service des affaires contentieuses a traité par ailleurs 548 affaires (examen des réclamations au niveau administratif), dont 12 en rapport avec des faillites et 64 ayant eu pour objet les droits privilégiés et hypothécaires du Trésor. Il a participé à diverses réunions de concertation entre créanciers privilégiés auprès des notaires et des autorités judiciaires.

Eu égard au besoin ressenti de plus en plus fréquemment par les assujettis de venir s'expliquer de vive voix pour mieux faire comprendre les raisons de leurs difficultés à s'acquitter dans les délais de leurs obligations fiscales, respectivement en vue d'obtenir l'adhésion de l'administration, soit à des plans de restructuration, soit à des demandes d'échéances de paiements à plus ou moins longue durée, 28 entrevues ont été accordées par les fonctionnaires du même service.

Le responsable du service a participé en outre aux diverses réunions

- du comité de pilotage en matière informatique,
- du service informatique concernant l'introduction de la **contrainte automatique**,
- du groupe de travail institué en vue de la mise à la disposition des assujettis des déclarations TVA et de l'état récapitulatif sur le site Internet, ainsi que le dépôt de ces déclarations par voie électronique,
- au Ministère des Finances au sujet du projet de loi portant réorganisation du registre de commerce et des sociétés (art. 73 : autorisation d'établissement)
- et à la « Journée de la TVA » le 26 octobre 2000 au Château de Bourglinster.

Enfin, un **cours de formation continue** ayant porté sur « Le recouvrement forcé et les garanties du Trésor en matière de TVA » a été donné aux agents de poursuite en date des 3 et 5 juillet 2000.

### Travaux envisagés pour 2001 :

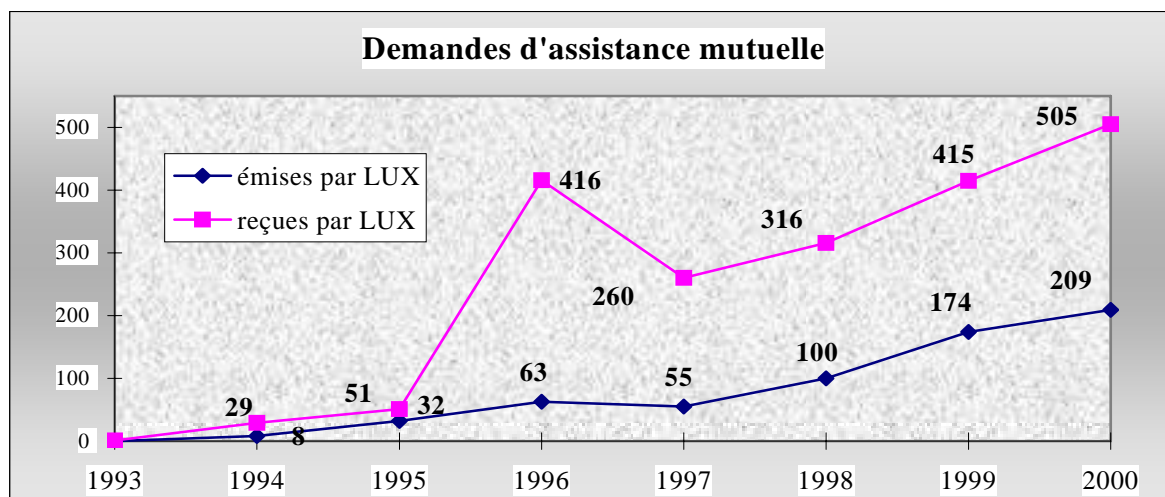
Suite de la réorganisation de la Recette centrale (*11 fonctionnaires et 8 employés*), surveillance renforcée des agents de poursuite en vue de l'uniformisation des procédures de recouvrement, de l'introduction de la contrainte automatique et de la saisie immobilière.

Dans le cadre de la réalisation du projet "Publicité foncière", l'administration a adressé une demande au Ministre des Finances en vue de l'abolition du caractère occulte de l'hypothèque légale garantissant les créances de T.V.A. Il a été jugé que le caractère "occulte" est incompatible avec un système de la "Publicité Foncière".

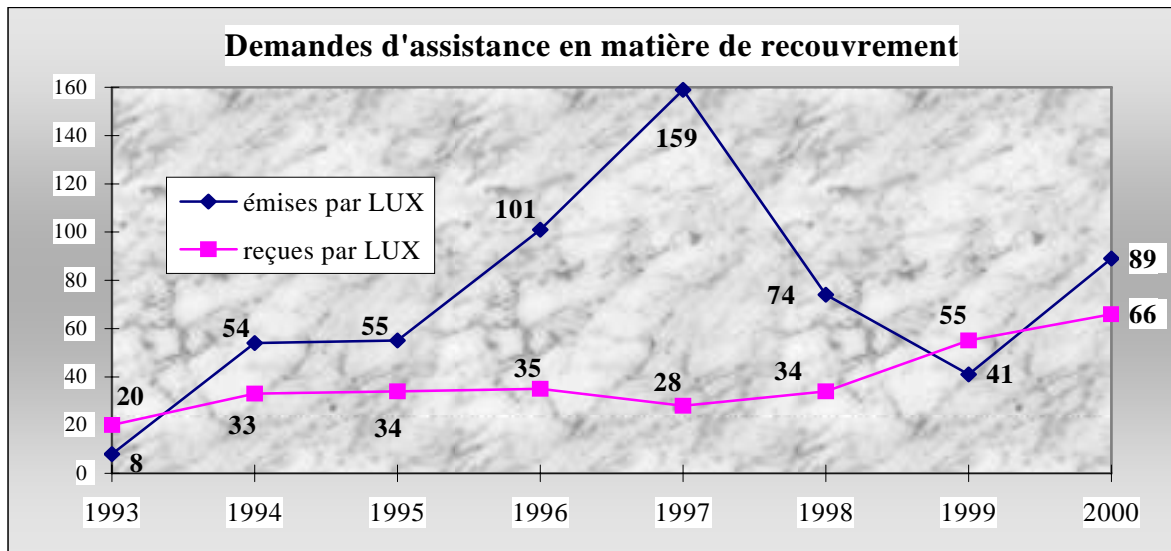
## 5 - SERVICE COOPÉRATION ADMINISTRATIVE

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur de direction, 1 commis adjoint)

Dans le cadre de l'**assistance mutuelle** administrative sur les plans respectifs des C.E. et du Benelux, 505 enquêtes ont été effectuées par les services d'imposition et de contrôle extérieur sur demande des autres États membres. L'administration a formulé 209 demandes d'assistance mutuelle administrative.



L'administration a été saisie par d'autres États membres de l'Union européenne et du Benelux de 66 demandes d'**assistance pour le recouvrement** de la T.V.A. De son côté, l'administration a présenté 89 demandes de recouvrement aux autres États membres de l'Union européenne.



Les modifications et tests en rapport avec le programme relatif au système V.I.E.S. (VAT INFORMATION EXCHANGE SYSTEM) ainsi que la surveillance du fonctionnement de ce système ont été poursuivis.

Le Service de la Coopération Administrative en matière de T.V.A. (SCAT : 2 *fonctionnaires* et 2 *employées*) a collecté et saisi dans le susdit système informatique V.I.E.S. les données relatives aux états récapitulatifs obtenues des fournisseurs intracommunautaires luxembourgeois et concernant le volume de leurs livraisons intracommunautaires à des clients identifiés dans d'autres États membres. Le nombre de lignes correctes provenant des états récapitulatifs trimestriels déposés en 2000 s'élève à 162.349 lignes qui se répartissent sur les trimestres suivants:

93/1 – 99/3	7 081	lignes correctes
99/4	41 538	lignes correctes
00/1	38 718	lignes correctes
00/2	39 255	lignes correctes
00/3	35 757	lignes correctes
<b>Total</b>	<b>162 349</b>	<b>lignes correctes</b>

Au cours de l'année 2000, 66.524 contrôles de validité du numéro d'identification d'opérateurs intracommunautaires identifiés dans les autres États Membres de l'Union européenne ont été effectués.

### Travaux envisagés pour 2001

Il s'agit en l'occurrence d'un projet pilote pour

- la mise en place d'un système de collecte par transfert électronique, dans le cadre de V.I.E.S. des données concernant les livraisons intracommunautaires;
- la vérification de la validité des numéros d'identification des opérateurs intracommunautaires d'autres États membres via Internet.

## DIVISION III: AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS

(Enregistrement - timbres - successions - hypothèques - notariat)

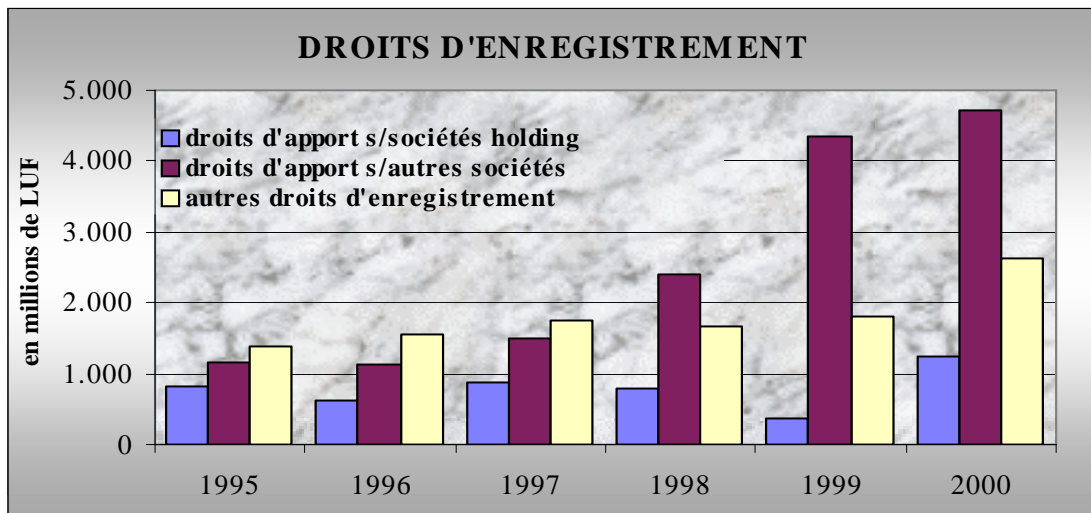
(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur de direction, 1 inspecteur)

Pour l'année 2000, l'activité des bureaux d'enregistrement et de recette (75 fonctionnaires et 9 employés) et des bureaux des hypothèques (28 fonctionnaires et 3 employés) peut être résumée dans les chiffres qui suivent:

### 1. Bureaux d'enregistrement et de recette

#### 1) actes enregistrés

a) actes notariés	42.822
b) actes administratifs	5.165
c) actes de prêt – Caisse d'Epargne -	8.590
d) actes sous seing privé	73.076
e) actes d'huissiers	42.318
f) actes judiciaires	537



#### 2) déclarations de successions déposées

a) déclarations passibles de droits	992
b) déclarations exemptes	2.884
c) redressements opérés (majorations)	251

#### 3) taxe d'abonnement des sociétés

a) dossiers traités	7.501
b) dossiers redressés	5.560

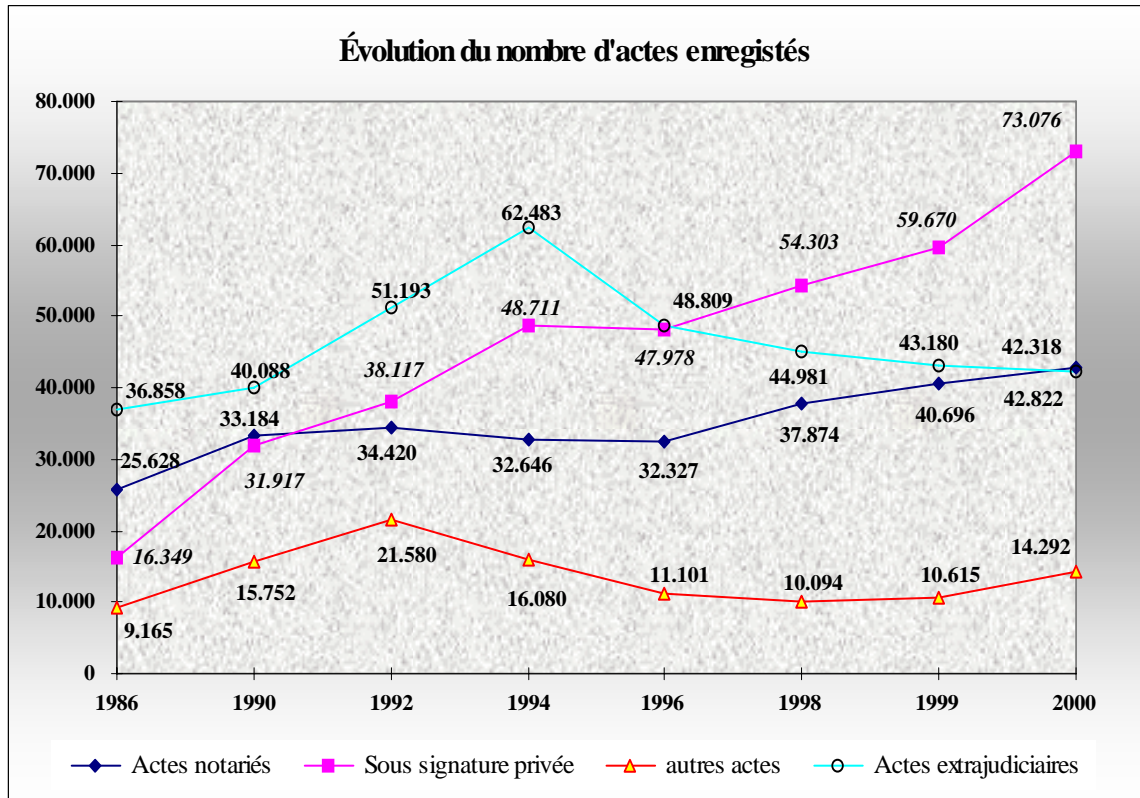
#### 4) divers

a) ouvertures de coffres-forts (Loi 28.1.1948)	72
b) visites des lieux	680

5) arrangements transactionnels (soumissions) 103

6) contraintes et saisies sur salaire 44

7) confection d'extraits de mutations 4.266  
(information au Cadastre, Contributions)



## 2. Bureaux des hypothèques

Transcriptions	16.492
Inscriptions	23.655
Mainlevées	11.637
Cases hypothécaires délivrées	60.397
Recherches effectuées	94.248
Etats délivrés	2.767
Copies effectuées	132.284

## 3. Service d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure

Au courant de l'année 2000, le bureau des hypothèques fluviales à Grevenmacher a immatriculé 16 bateaux de navigation intérieure et en a radié 8 ; 89 sont inscrits au 31/12/2000.

## 4. Le service des dispositions de dernière volonté (1 employée) a enregistré 7.880 demandes, dont 5.419 demandes d'inscriptions et 2.461 demandes de recherches.

## 5. Divers

Sur le plan législatif l'administration a élaboré un projet de règlement grand-ducal relatif au timbre ayant principalement pour objet l'introduction de la formalité du **visa pour valoir timbre sur les actes sous signature privée** et la **préparation de l'informatisation** de la procédure d'enregistrement concernant les mêmes actes.

A la date du 9 septembre 2000 une nouvelle version d'un avant-projet de loi portant réduction des droits d'enregistrement et de transcription pour **l'acquisition d'habitations personnelles** a été présenté au Ministre des Finances.

Au mois d'octobre les **distributeurs automatiques** de timbres fiscaux installés dans l'entrée des immeubles administratifs « Guillaume » et « Saint-Esprit » à Luxembourg ont été présentés au public. Pour les besoins du Ministère des Transports, un appareil a été installé au



bureau des permis de conduire à Luxembourg et trois autres dans les stations de contrôle technique des véhicules à Sandweiler, Esch/Alzette et Wilwerwiltz.

Dans le domaine de la **publicité foncière** l'administration a participé aux travaux du Troisième Congrès des Conservateurs Européens. Les thèmes retenus pour ce congrès étaient les suivants:

- a) La fonction d'enregistrement en Europe face au XXI<sup>e</sup> siècle.
- b) Techniques modernes de communication. Signature électronique.
- c) Cadre et limites de la publicité formelle. Accès des particuliers à l'information d'enregistrement par Internet.
- d) Coordination des données juridiques et des données physiques des immeubles.

Elle a maintenu sa collaboration au sein d'un groupe de travail en vue de la mise en place définitive de la publicité foncière.

Les « **Journées du receveur** » ont eu lieu au Château de Wiltz. Les thèmes principaux y traités étaient les suivants:

- a) Création d'un fichier immobilier national;
- b) Projet de réforme en matière d'habitations à bon marché;
- c) L'utilisation efficace de l'infrastructure informatique.

En ce qui concerne les sociétés **holding**, le service de surveillance a continué l'inspection sur place des livres comptables. Le Procureur d'Etat a été informé du **retrait du statut fiscal holding prononcé contre 2 sociétés** pour activité non conforme à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Quant aux **marchands de biens immobiliers**, l'administration a surveillé les activités et a renforcé le contrôle des répertoires, des registres et pièces de comptabilité.

L'administration a participé à l'élaboration d'un projet de loi et d'un projet de règlement grand-ducal relatifs au basculement en **euro** le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Au plan législatif environ 250 montants ont été adaptés par le projet de loi tandis qu'au plan réglementaire le projet de règlement grand-ducal a modifié environ 600 montants.

### **Travaux envisagés pour 2001**

L'administration prêtera sa collaboration aux travaux relatifs au basculement en **euro**.

Dans le domaine de la **publicité foncière** l'administration continuera à participer avec le Centre Informatique de l'Etat, le notariat et l'administration du Cadastre aux travaux de mise en place d'un système informatique.

Parallèlement aux travaux relatifs à la publicité foncière, la division fera les efforts nécessaires pour arriver à une informatisation de la procédure d'enregistrement des actes sous signature privée et à moyen terme de tous les actes non prévus par le projet de la publicité foncière.

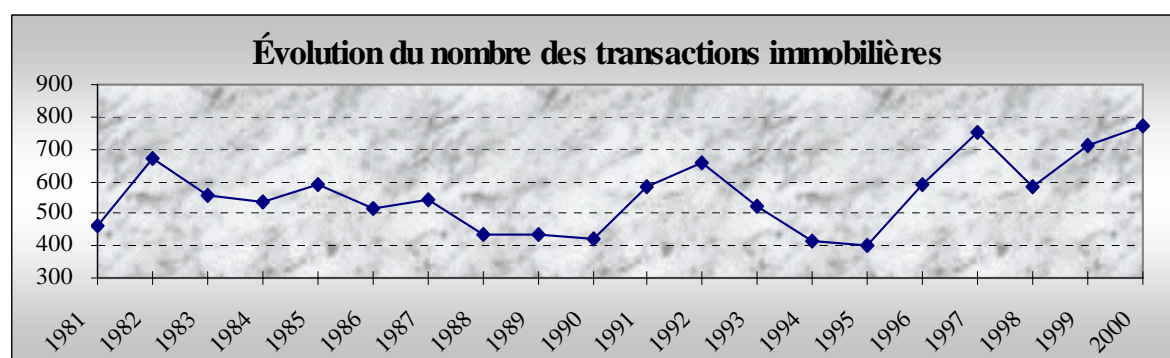
## DIVISION IV: DOMAINES

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur principal, 1 chef de bureau adjoint, 1 commis principal, 1 commis, 1 rédacteur stagiaire)

### - Immeubles

Dans le cadre des transactions relatives au patrimoine immobilier de l'Etat l'administration a pourvu à l'établissement de:

Evolution du nombre des transactions immobilières							
Année	Compro- mis	Actes ordinaires	Actes« Fonds des routes »	Baux ordinaires	Baux « parking - fonction- naires »	Conven- tions diverses	TOTAL
1981		312	80	71			463
1982		351	238	85			674
1983		325	148	85			558
1984		304	70	94	71		539
1985		427	17	68	78		590
1986		351	45	92	31		519
1987		231	73	60	178		542
1988		235	46	88	67		436
1989		236	87	58	57		438
1990		114	97	48	165		424
1991		170	83	56	276		585
1992		270	70	85	231		656
1993		139	63	46	272		520
1994		195	38	64	115		412
1995	88	105	59	60	87		399
1996	130	156	78	63	161	3	591
1997	124	210	84	58	266	12	754
1998	82	120	207	74	98	4	585
1999	94	168	228	107	108	9	714
2000	84	188	172	124	198	6	772



En plus, l'administration a été le destinataire de 150 compromis de vente/d'échange pour en assumer la rédaction des actes administratifs.

Les receveurs cantonaux ont assisté à 84 réunions du **comité d'acquisition** (Ministère des Finances). Ils ont en outre redressés +- 100 baux concernant des logements donnés en location par l'Etat (à l'exception des logements de service) pour les mettre en conformité avec les dispositions énoncées dans la loi du 20 avril 1998 modifiant la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement.

Entre autre, l'administration était représentée par un délégué à plein temps auprès du comité d'acquisition du **Fonds des Routes**.

La saisie et le contrôle des données concernant l'inventaire immobilier de l'Etat dans le programme **ARCHIBUS** ont été poursuivis intensivement de sorte que l'informatisation des données des fiches manuscrites a pu être achevée fin août 2000. - Au mois de février 2000 l'inventaire ferroviaire en provenance des CFL a été intégré au programme par la société DB Associates. Ces parcelles au nombre de 961 devront encore faire l'objet d'un contrôle avec validation. Ce contrôle incombe au service compétent des CFL.

En ce qui concerne les parcelles réaménagées par l'Administration du Cadastre, l'inventaire de l'AED sur ARCHIBUS est à jour jusqu'au 30/11/1999 (date de la dernière communication d'informations). - L'inventaire comprend un total de 25.747 parcelles, dont 21.851 ont le statut *propriété de l'État*. - En vue d'une nouvelle affectation à attribuer à ± 2000 parcelles, Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget nous a transmis un relevé afin de compléter certaines données par les receveurs cantonaux.

Un fonctionnaire de la division « Domaine de l'Etat » de la direction est affecté à raison de 50% de son temps de travail à cette tâche. Dans ce cadre, il a organisé des cours de formation pour les receveurs.

#### - **Biens mobiliers**

65 ventes mobilières ont été organisées par les receveurs cantonaux pour l'aliénation de divers produits des domaines de l'Etat et d'objets mobiliers désaffectés des services de l'Etat.

#### - **Successions vacantes**

Dans le cadre de la surveillance de l'évolution des travaux du curateur d'une succession vacante, la Division Domaines de l'État a connaissance de 112 dossiers ouverts.

## DIVISION V: INFORMATIQUE

*(1 attaché d'administration, 1 inspecteur, 1 contrôleur, 1 commis adjoint, 1 expéditionnaire, 1 employé)*

Conformément à 1999, l'année 2000 était caractérisée par des extensions massives du côté matériel, sa configuration, l'installation de logiciels de bureautique et de logiciels de sécurisation des données.

#### **Hardware:**

En matière de matériel informatique, tous les bureaux sont équipés du matériel nécessaire et des connexions requises, permettant la continuation de la mise en place de nouvelles applications clients serveurs. Le site de Capellen a été le dernier à être entièrement câblé et connecté au réseau.

Fin 2000, le nombre des PC installés était aux environs de 300 appareils.

L'administration dispose actuellement de onze machines serveurs, dont la plupart ont subi des upgrades substantiels en cours d'année, ayant mené à une augmentation considérable de leurs performances. Ces upgrades ont été étudiés en collaboration étroite avec le CIE - Centre Informatique de l'État, afin que ses standards définis soient scrupuleusement respectés. Cette approche a permis un fonctionnement extrêmement performant et sans incidents particuliers de l'infrastructure informatique.

### **Software:**

La quantité des informations transmises par le réseau informatique a considérablement augmenté, suite à l'implémentation de modules LOTUS NOTES supplémentaires, entre autres les applications *Remboursements de la T.V.A. sur logements* (bureau d'imposition 12), *Remboursement de la TVA à des étrangers* (bureau d'imposition 11), *Etat 21* (surveillance des valeurs des opérations immobilières pour les besoins des bureaux d'enregistrement), *Table 33* (table des décès pour les bureaux des successions). - Le contenu de ces informations est actuellement disponible sur support informatique et est accessible et interchangeable entre les services, pour lesquels des interfaces ont été définies.

### **Cours effectués pour compte des membres de l'administration**

Parallèlement au parc de machines croissant, la demande de formation des utilisateurs à l'informatique évolue rapidement. En collaboration avec l'I.N.A.P.<sup>4</sup>, des cours en WINDOWS NT, en WORD (initiation et pour avancés) et en LOTUS NOTES (une trentaine de journées de cours) ont été organisés.

### **Travaux envisagés pour 2001**

L'année 2001 peut être considérée comme étant une année clé des nouvelles versions des logiciels existants. Cette situation est la conséquence du remplacement du système d'exploitation Windows NT par Windows 2000, impliquant une adaptation de la plupart des logiciels ayant fonctionné sous NT.

En plus, on peut définir les projets suivants :

- phase finale de l'EURO ;
- la continuation de l'étude d'une application permettant la gestion du personnel pour compte de la division « Affaires Générales » ;
- des initiatives doivent être prises en vue de l'obtention d'un logiciel de comptabilité pour les bureaux de recettes, dont l'urgence est actuellement exprimée par la Division des Affaires Générales, ainsi que par tous les autres services concernés. Plusieurs demandes adressées au responsable du service de la réforme de la comptabilité de l'Etat étant restées sans réponse, l'administration se verra forcée de s'investir en 2001 dans des études, en vue d'obtenir une solution informatique, en remplacement des processus manuels archaïques actuels ;
- l'étude pour compte du bureau de la Recette Centrale d'une application devant automatiser la sélection des assujettis en matière de contraintes sera poursuivie en 2001 ;
- l'introduction d'une analyse de risque en matière de TVA, exigée par la Commission Européenne, sous réserve de l'approbation du comité de pilotage informatique<sup>5</sup> ;
- suivi des projets LOTUS NOTES en cours ;
- un supplément massif de cours de formation est à offrir aux fonctionnaires de l'AED, visant leur introduction aux nouvelles applications.

<sup>4</sup> Institut National d'Administration Publique

<sup>5</sup> le comité de pilotage en matière informatique a été institué au courant de l'année 2000. Il est constitué par les responsables des divisions et services de la Direction ; il a comme mission de conseiller et de guider le directeur dans ses choix en matière de projets informatiques.

Tel qu'il a été pratiqué dans le passé, toutes les études seront faites avec implication très étroite avec les utilisateurs futurs. Il est évident que l'ensemble de ces projets ne peut être réalisé en 2001, la phase finale de l'EURO bénéficiant d'une priorité absolue sur tous les autres projets en cours ou prévus.

## DIVERS

### **ESKORT**

Rappelons qu'ESKORT est un programme d'aide au contrôle en matière de T.V.A. Ce système d'expert a pour finalité d'accroître la rapidité d'exécution et la qualité des contrôles et impositions grâce à une informatisation poussée des procédures de travail. Le produit ESKORT court depuis avril 1999 à l'entière satisfaction de ses utilisateurs.

Le contrat de maintenance signé avec l'entreprise suédo-danoise WM-Data pour l'année 2000 et prolongé pour l'année 2001 permet à adapter ESKORT aux nouveaux besoins, notamment d'assurer :

1. la compatibilité complète du système en Euro,
2. la programmation en version 32 bit (actuellement 16 bit) en vue de l'installation du système Windows 2000,
3. les travaux d'élaboration de la correction automatique et du développement d'un système d'analyse de risque dynamique (la Commission Européenne considère les méthodes de sélection fondées sur l'analyse de risque comme la seule solution pour garantir un contrôle de qualité lorsque les ressources humaines sont limitées).

Comme annoncé dans le rapport d'activités de l'année 1999, le module de présélection, qui ne fait pas partie du produit ESKORT proprement dit, a permis à l'administration de désigner les assujettis à faible risque de fraude sur base d'une vingtaine de critères élaborés par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines pour les exercices 1996 à 1999. Ce module a pour objectif de permettre à l'avenir aux bureaux d'imposition de vérifier les activités commerciales récentes des assujettis ce qui est primordial pour limiter les pertes fiscales dans les fraudes organisées.

En outre, ledit module crée une base d'expériences en vue de la réalisation de l'analyse de risque dynamique basée sur une pondération des incohérences constatées par le système ESKORT. L'analyse de risque doit être conçue de façon à guider l'organisation du contrôle TVA ainsi qu'à influencer les vérifications au cours de l'audit dans les entreprises.

### **REGISTRE DE COMMERCE**

Le projet de loi concernant la réorganisation du Registre de Commerce et des Sociétés (R.C.S) ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises a été soumis pour avis aux différentes Chambres professionnelles concernées ensemble avec le projet de règlement grand-ducal modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 décembre 1909 concernant l'exécution de la loi du même jour sur le registre de commerce et des sociétés et le projet de règlement grand-ducal déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable minimum normalisé.

Les Chambres professionnelles ont accueilli favorablement les dispositions du projet de loi et des projets de règlement grand-ducaux. En date du 30 mai 2000 le Conseil d'Etat a marqué

son accord au projet de loi dans son ensemble sous réserve de certaines observations. Le Conseil d'Etat a également approuvé les règlements grand-ducaux soumis à son avis.

L'Administration, en attendant le feu vert des autorités politiques pour entamer la réforme envisagée, procédera en 2001 à la création d'un bureau de recette spécialisé en matière d'actes de sociétés.

L'infrastructure informatique mise en place pour ce bureau facilitera et conditionnera largement le fonctionnement du Registre de Commerce.

Etant donné la situation actuelle désolante du Registre de Commerce, le mécontentement grandissant des utilisateurs, l'Administration s'attend à ce que le Gouvernement maintienne l'activité de ce Registre (qui fait partie de l'exercice de l'autorité publique) dans une Administration publique à savoir l'Administration de l'Enregistrement, laquelle compte tenu de la matière, de l'infrastructure informatique et de l'organisation interne est la mieux placée pour mettre en place un système moderne et performant.

### **GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS**

L'administration a été représentée par ses fonctionnaires dans les groupes de travail interministériels "droit comptable", "Centrale des bilans" (Ministère de la Justice), "dumping social" et "entrave administrative" (Ministère des Classes Moyennes), Commission à l'informatique, "EURO", Commission des Loyers, Comité des Domaines (Ministère des Finances), "réforme administrative" (Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative), ... .